



Tarifs de prestations applicables au 01/03/2024

Arrêté ARS Occitanie / 2024 – 1258 du 25/04/2024

Codes Tarifaires	Disciplines	Tarif des Prestations Euros
	CHIRURGIE	
12	Hospitalisation complète	1 665,74 €
20	Hospitalisation soins continus / soins intensifs	1 879,49 €
90	Hospitalisation ambulatoire	1 202,85 €
	MÉDECINE	
11	Hospitalisation complète	1 431,16 €
53	Médecine de jour oncologie médicale HJ	1 693,98 €
51	Médecine de jour oncologie radiothérapique	1 140,67 €
50	Médecine ambulatoire / parcours ORL / parcours thorax	1 136,64 €
04	Médecine de jour gériatrie, addictologie, douleurs chroniques	958,64 €
27	Autres séances	1 363,42 €
	Majoration chambre particulière (incluant la couchette)	53,00 €
	Forfait journalier (à compter du 01/01/18)	20,00 €
	Chèque de caution	300,00 €
	Unité téléphonique en chambre (20 unités minimum 3€)	0,15 € l'unité

➔ **Chèque à libeller à l'ordre de l'ICM**

Mise à jour le 29/04/2024